

CP 114 Industrie des briques



CP 114 Indexation 06/2016
+ 0,5 %

Indice= 1,005

REGIME (sur base hebdomadaire) : 38h

SALAIRES HORAIRES MINIMUMS : Général

Classe	
1	13,07
2	14,08
3	14,36
4	14,51
5	14,68
6	14,94
7	15,25
8	15,99

SALAIRES HORAIRES MINIMUMS : Etudiants

1ère année civile d'embauche en tant que job étudiant, au service d'une entreprise de la CP 114	75% du salaire de référence (= salaire classe 3, diminué de la cotisation du travailleur pour l'ONSS)	9,25
1ère année civile d'embauche en tant que job étudiant, âge 21 ans ou plus, au service d'une entreprise de la CP 114		9,31
2ème année civile d'embauche en tant que job étudiant, au service d'une entreprise de la CP 114	80%	9,86
3ème année civile d'embauche en tant que job étudiant, au service d'une entreprise de la CP 114	85%	10,48
4ème année civile d'embauche ou plus en tant que job étudiant, au service d'une entreprise de la CP 114	90%	11,10

Pour savoir dans quelle catégorie vous êtes payé, consultez votre fiche de salaire (mensuelle).
Afin de vérifier si vous êtes payé dans la bonne catégorie, consultez notre site internet :
<http://www.cgslb.be/fr/cp-114-conditions-de-travail-et-remuneration>